

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 437-4**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 437-4 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 437 DE LA VILLE DE REPENTIGNY.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le premier projet de règlement numéro 437-4 intitulé :  
  
*« Règlement amendant le plan d'urbanisme numéro 437 afin d'identifier toute partie du territoire municipal sujet aux îlots de chaleur urbains et décrire toute mesure permettant d'atténuer ce phénomène. »*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 5 mars 2024, à 18 h**, à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet d'identifier toute partie du territoire municipal sujet aux îlots de chaleur urbains et décrire toute mesure permettant d'atténuer ce phénomène.
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au [greffe@repentigny.ca](mailto:greffe@repentigny.ca).
6. Le projet de règlement numéro 437-4 ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Donné à Repentigny, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat